
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 29 octobre 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1638

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 octobre 2014, en y retirant l'article 12.001.

Adopté à l'unanimité.

CE14 1639

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 1640

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civile, en agronomie, en architecture de paysage et en développement durable afin de réaliser le Pôle d'accueil et d'animation du parc Angrignon;
- 2 - d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145110007

CE14 1641

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1146621001

CE14 1642

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à 3024407 Canada inc. fasrs Entreprise Vaillant (1994), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de deux ans, les contrats pour la location sur demande d'un boteur avec opérateur (lot A) et pour la location d'une excavatrice avec opérateur (lot B) pour le lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses, pour le lot A et de 111 065,85 \$, taxes incluses, pour le lot B, conformément aux documents de l'appel d'offres public 798-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1143334028

CE14 1643

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 210 663,39 \$, taxes incluses, pour convertir l'entrée électrique du 6000, rue Notre-Dame Ouest de moyenne à basse tension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 193 110,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5732;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1141029004

CE14 1644

Il est

RÉSOLU :

de mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1^{er} janvier 2015, pour le terrain situé à l'angle sud-ouest des rues Saint-Antoine et Jean-D'Estrées, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 224 ».

Adopté à l'unanimité.

20.005 1140515003

CE14 1645

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et le Syndicat de la Copropriété 2025-2055 Victoria à Lachine annulent la servitude à des fins de piste cyclable créée dans l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 804 116, dont l'emprise est située du côté sud de la rue Victoria, entre la 20^e Avenue et la 21^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine et par lequel le Syndicat de la Copropriété 2025-2055 Victoria à Lachine crée une nouvelle servitude à des fins de piste cyclable, en faveur de la Ville, sur une partie du lot 4 885 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2,8 mètres carrés, dans l'arrondissement de Lachine, tel qu'indiqué au plan préparé par M. François Houle, arpenteur-géomètre, sous le numéro 13 979 de ses minutes, le tout sans considération monétaire et selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte;
- 2 - d'approuver un projet d'acte aux termes duquel le Syndicat de la Copropriété 2025-2055 Victoria à Lachine crée en faveur de la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 4 885 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 543,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Lachine, tel qu'indiqué au plan préparé par M. François Houle, arpenteur-géomètre, sous le numéro 15 256 de ses minutes, le tout sans considération monétaire et selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1121195003

CE14 1646

Attendu la détermination de l'administration municipale de contrer l'errance urbaine;

Attendu que la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut de métropole pour Montréal est essentielle en cette matière;

Attendu la volonté de l'administration municipale de conclure avec le gouvernement du Québec un nouveau pacte qui permettrait une révision de la gouvernance de la métropole et serait accompagné d'une entente proposant une révision de la fiscalité en cohérence avec ce statut;

Attendu la tenue, en mai 2008, d'une consultation publique par la Commission du conseil sur le développement culturel et la qualité de vie, portant sur l'itinérance, et l'adoption par la Commission de 26 recommandations visant à réduire et prévenir cette problématique;

Attendu l'adoption de ces recommandations, par le Comité exécutif de la Ville à sa séance du 28 mai 2008, et leur adoption à l'unanimité par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 juin 2008;

Attendu la tenue, en 2008 et 2009, d'une Commission sur l'itinérance au Québec de l'Assemblée nationale et qui a produit le Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec en novembre 2009;

Attendu l'adoption, en 2009, par le gouvernement du Québec du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013;

Attendu l'adoption par le Comité exécutif de la Ville à sa séance du 13 octobre 2010, du Plan d'action ciblé en itinérance « Agir résolument pour contrer l'itinérance »;

Attendu l'annonce, en 2014, par le gouvernement du Québec de la Politique nationale de lutte à l'itinérance;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017« Parce que la rue est une impasse »;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 M \$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1142586002

CE14 1647

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser des virements budgétaires de 90 000 \$ en provenance de la Division du développement durable à la Direction générale, pour le démarrage de trois nouveaux projets Quartiers 21, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, dans les arrondissements de Saint-Laurent (30 000 \$), de Lachine (30 000 \$) et du Sud-Ouest (30 000 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1145174002

CE14 1648

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Patrick Taillefer à titre de directeur adjoint – Prévention et planification au Service de sécurité incendie de Montréal, dans la classe salariale FM12 (124 070 \$ – 155 090 \$ – 186 110 \$), pour un mandat d'une durée indéterminée, à compter du 1^{er} novembre 2014, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre, article 10.2.1 alinéas 3 et 12.2.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1141486002

CE14 1649

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la fusion des postes de quartier 37 et 38 du Service de police de la Ville de Montréal et approuver la nouvelle structure.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1142748002

CE14 1650

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation du projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines);
- 2 - de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;
- 3 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1145955001

CE14 1651

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ), volet Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF);
- 2 - de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;
- 3 - d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1145841001

CE14 1652

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du tableau de suivi des arrondissements en regard de l'adoption de leur budget de fonctionnement 2015.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1142914002

Levée de la séance à 9 h 08

70.001

Les résolutions CE14 1638 à CE14 1652 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville